



## Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

**BE**

1. **Débitrice: Hans Bernhard AG**, Grand-Rue 45,  
2605 Cortébert
2. **Lieu et date de la mise aux enchères:** 2608 Courtelary,  
07.07.2011
3. **Salle de l'enchère:** 13.30 Heure, Salle de conférence de la Pré-  
fecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2
4. **Les conditions de vente et l'état des charges seront disponi-  
bles à partir du:** 09.06.2011 jusqu'au 19.06.2011
  - 4.1 **Lieu de dépôt des conditions de vente:** Office des poursuites  
du Jura bernois, rue Centrale 33, 2740 Moutier
  - 4.2 **Autres indications:** La vente est requise ensuite de poursuite en  
réalisation de gage immobilier d'un créancier hypothécaire en  
1er au 5ème rangs
5. **Echéance pour la remise:** 24.05.2011
6. **Objets des enchères:** Ban de Cortébert
  - Feuillelet no 85  
Clos des Iles 45, 2607 Cortébert  
Jardin, cour, 482 m<sup>2</sup>  
Fabrique, 871 m<sup>2</sup>  
Valeur officielle Fr. 540'200.00  
Droit de gage collectif avec les feuillelets nos 86 & 915
  - Feuillelet no 86  
Clos des Iles 45, 2607 Cortébert  
Jardin, cour, 1'016 m<sup>2</sup>  
Fabrique, 871 m<sup>2</sup>  
Valeur officielle Fr. 1'031'300.00  
Droit de gage collectif avec les feuillelets nos 85 & 915
  - Feuillelet no 915  
Clos des Iles 45, 2607 Cortébert  
jardin, cour, 23 m<sup>2</sup>  
Fabrique, 871 m<sup>2</sup>  
Valeur officielle Fr. 65'400.00  
Droit de gage collectif avec les feuillelets nos 85 & 86  
Valeur incendie des trois feuillelets Fr. 2'537'800.00  
Valeur vénale des trois feuillelets Fr. 1'960'000.00  
(estimation d'un expert)
7. **Remarques:** L'immeuble sera vendu après une seule criée, à  
tout prix, au plus offrant et dernier enchérisseur. Avant l'adju-  
dication et conformément aux conditions de vente, le nouvel  
acquéreur devra payer, séance tenante, un acompte de

Fr. 330'000.00. Cet acompte sera réglé soit en espèces, soit au  
moyen d'un chèque émis par une banque suisse. Les chèques  
personnels ne sont pas acceptés. En outre des garanties réelles  
(garanties bancaires) seront exigées séance tenante de l'acqu-  
éreur pour l'ensemble du prix de vente. Le responsable du dos-  
sier donne volontiers des renseignements complémentaires au  
sujet des conditions de vente au numéro suivant: 031/635 39  
50 (F. Ramseyer). Les enchérisseurs devront se munir d'un  
acte d'état civil ou, pour les sociétés, d'un extrait récent du Re-  
gistre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions  
légalés (LFAI, révisées le 30 avril 1997 et l'Ordonnance du  
10 septembre 1997) relatives à l'acquisition d'immeubles par  
des personnes étrangères ou domiciliées à l'étranger ou des so-  
ciétés considérées comme étrangères, en raison d'une partici-  
pation prépondérante.

Office des poursuites et de  
faillites du Jura bernois  
Dép. poursuites  
2740 Moutier

00628979



**Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 04.05.2011, No 86, Jahrgang - année - anno: 129**

**Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni** Betriebsamtliche Grundstücksteigerung - Vente aux enchères forcée d'immeubles - Incanto di  
fondi a cura degli uffici d'esecuzione